



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-47

Séance du lundi 28 juillet 2025

Date de convocation : 24 07 2025

Président de séance : Vanessa BRUNO - Secrétaire de séance : Michel BODOY

Nombre de conseillers : 16 Votants : 12 Présents : 09

Présents : Philippe ABRAHAMI, Michel BODOY, Vanessa BRUNO, Jean-Pierre GAILLARD, Florian LOMBARDO, Michel MADAR, Patrick MAGNIN, Claire RIGAL, Marc-Olivier SUBLET.

Excusés : Sophie COULIN, Stéphanie PLAUZET (donne pouvoir à Philippe ABRAHAMI), Sophie THIMONIER, Jean-Claude SECCHI (donne pouvoir à Michel BODOY), Colette SPRÜNGLI (donne pouvoir à Vanessa BRUNO).

Absents : Fany DELPLANCQ et Jean-François NORE.

Approbation des nouveaux tarifs de la restauration scolaire, de la garderie périscolaire et de l'ALSH pour l'année scolaire 2025/2026

Délibération N°2025-47

Rapporteur : Florian LOMBARDO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération N°2025-34 du 02 juin 2025 attribuant le marché de fourniture de repas en liaison froide destinés au restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) ;

Vu la proposition de la commission réunie le 13 juin 2025 ;

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs de la restauration scolaire, de la garderie périscolaire et de l'ALSH pour la rentrée 2025/2026 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- **FIXER les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2025/2026 comme suit :**

Quotient familial (CAF)	QF1 (0-450)	QF2 (451-600)	QF3 (601-750)	QF4 (751-900)	QF5 (901-1050)	QF6 (>1050)	Extérieurs
Repas élèves	2,995€	3,594€	4,193€	4,792€	5,391€	5,99€	6,2895€
Repas hypoallergénique	16,61€	16,61€	16,61€	16,61€	16,61€	16,61€	17,4405€
Accompagnement PAI	3,00€	3,00€	3,00€	3,00€	3,00€	3,00€	3,15€



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-47

- **FIXER les tarifs horaires de la garderie périscolaire :**

Quotient familial (CAF)	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	Extérieurs
Garderie matin/soir	1,25€	1,50€	1,75€	2,00€	2,25€	2,50€	2,75€

Préciser que le goûter est préparé par les agents municipaux.

- **FIXER les tarifs de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), mercredi et vacances :**

Situations	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	Extérieurs
1/2 journée sans repas	9 €	10 €	11 €	13 €	15 €	18 €	20 €
1/2 journée avec repas	15 €	16 €	17 €	19 €	21 €	24 €	26 €
Journée sans repas	15 €	18 €	21 €	24 €	28 €	33 €	33 €
Journée avec repas	18 €	20 €	23 €	26 €	30 €	36 €	40 €
Supplément, Repas hypoallergénique	10,61 € pour tous QF 11,1405 € pour extérieur						

- **DIRE** que ces tarifs s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.
- **PRECISER** que les crédits sont prévus au budget communal.
- **CHARGER** Madame le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

Fait à Veyrier-du-Lac, le 29/07/2025

Le secrétaire de séance,
Michel BODOY

Le Maire,
Vanessa BRUNO

